



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNAY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	
M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Damien THIEULEUX	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Philippe BELLEVILLE	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Le 30 novembre 2017, le conseil métropolitain approuvait, à la quasi-unanimité de ses membres, le projet métropolitain, fruit d'un important travail de près d'une année mobilisant acteurs extérieurs, services et élus métropolitains.

Celui-ci a été construit à partir d'un état des lieux ciblé sur les enjeux métropolitains, qui a permis de retenir 5 orientations majeures, déclinées en douze thématiques. Près de 70 projets ont été construits.

A l'issue de ce vote, le projet a été adressé à l'ensemble des élus du territoire métropolitain, mais aussi aux communautés de communes de l'aire urbaine, aux élus départementaux et régionaux ainsi qu'aux acteurs économiques, sociaux et culturels. Le 12 mars dernier, le Président François Rebsamen a réuni l'ensemble de ces acteurs pour leur présenter le projet métropolitain. L'objectif est de faire partager, mais aussi mobiliser autour du projet afin de co-construire un développement efficient et respectueux de tous les Territoires avec la Métropole.

Ce statut crée certes des droits, mais il nous donne également des obligations, à la fois internes mais aussi externes, en direction des communautés de communes qui nous sont proches, mais également des territoires plus éloignés appartenant à l'arc urbain, ainsi qu'avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

C'est ainsi que se sont engagés, dès l'automne, des échanges et discussions entre la Métropole et la Région en vue de construire des complémentarités, sur la base des priorités de mandat de la Région et des orientations de la Métropole et d'aboutir, *in fine*, à la conclusion d'un contrat de Métropole.

La volonté de la Métropole a été de faire une priorité du dialogue avec la région Bourgogne Franche-Comté, conformément à la volonté du législateur qui a fait de ce couple un levier majeur pour le développement des territoires.

Ce contrat est joint en annexe de la présente délibération et vous est soumis pour approbation. En accord avec la Région, 38 projets ont été retenus, visant à renforcer la dimension métropolitaine, et ce dans des délais restreints de 3 ans, de 2018 à 2020. Ce contrat prévoit ainsi la réalisation de plus de 266 M€ d'investissements portés par différents acteurs du territoire, dont la Métropole, et au titre desquels la Région apportera un concours de 50 M€ afin de faciliter leur mise en œuvre. Cette démarche volontariste permettra ainsi de renforcer l'attractivité de la région tout en assurant un développement durable et favorable aux alliances des territoires.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de contrat tel qu'il est présenté en annexe ,des modalités de mise en œuvre et du niveau de financement de la région de 50M€.
- **d'autoriser** le président à le signer
- **de mobiliser** les crédits nécessaires à l'engagement des opérations dès cette année .Lors du vote de chaque budget primitif un rapport sera présenté à l'assemblée métropolitaine afin de faire un point sur les engagements exécutés et sur les projets qui le seront sur le nouvel exercice.

SCRUTIN : POUR : 70
CONTRE : 0

ABSTENTION : 3
NE SE PRONONCE PAS :0

DONT 15 PROCURATION(S)